

=====

**Président de la séance : Christian SEGUY, Maire.**

**Présents : Ch. SEGUY – M. PASTOR – J. GUILLAUME – S. PAMENE – A.C. BONTE – J. ESCUSA – G. THERON – O. RENIER – B. FABRE-BARTHEZ – P. BREBION – N. PIQUES – V. DARLES – S. GARCIA – Ch. GUILLOT**

**Absents, excusés : S. MILLAU (procuration à Ch. SEGUY) – C. PALAYSI (procuration à S. PAMENE) – L. LOPEZ – C. GARCIA – P. BOURLES**

**Secrétaire de séance : S. PAMENE**

**Quorum : 10. Le quorum étant atteint la séance peut débuter.**

Monsieur donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

**I – Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : décisions n°s 14/2022, 01/2023, 02/2023 et 03/2023**

\* **décision n° 14/2022** : passant l'avenant n° 2 au MAPA concernant la réalisation des travaux de construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé à Maureilhan avec l'entreprise MEDITRAG à Saint-Thibéry (34) (lot n° 1) pour un montant HT de 1 748,27 €

\* **décision n° 01/2023** : passant l'avenant n° 3 au MAPA concernant la réalisation des travaux de construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé à Maureilhan avec l'entreprise MEDITRAG à Saint-Thibéry (34) (lot n° 1) pour un montant HT de 1 571,48 €

\* **décision n° 02/2023** : passant l'avenant n° 2 au MAPA concernant la réalisation des travaux de construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé à Maureilhan avec l'entreprise MONT à Cazouls-les-Béziers (34) (lot n° 9) pour un montant HT de 197,27 €

\* **décision n° 03/2023** : passant un MAPA concernant l'aménagement de la rue de la Broutade à Maureilhan avec l'entreprise EUROVIA à Béziers (34) pour un montant HT de 81 450,00 €

**II – Demande de subvention au Département de l'Hérault pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue Jules Ferry à Maureilhan**

Dans le cadre des travaux prévus pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue Jules Ferry à Maureilhan, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département de l'Hérault une aide financière pour la réalisation de cette opération

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte ce projet.

**III – Demande de subvention à la Région Occitanie pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue Jules Ferry à Maureilhan**

Dans le cadre des travaux prévus pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue Jules Ferry à Maureilhan, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Occitanie une aide financière pour la réalisation de cette opération

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte ce projet.

**IV – Demande de subvention au Département de l'Hérault pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue des Soeurs à Maureilhan**

Dans le cadre des travaux prévus pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue des Soeurs à Maureilhan, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département de l'Hérault une aide financière pour la réalisation de cette opération

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte ce projet.

**V – Demande de subvention à la Région Occitanie pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue des Soeurs à Maureilhan**

Dans le cadre des travaux prévus pour la réfection et la mise en accessibilité de la voirie rue des Soeurs à Maureilhan, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Occitanie une aide financière pour la réalisation de cette opération

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte ce projet.

#### **VI – Demande DETR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire**

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans la promotion de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En plus de traduire les engagements nationaux pour cette filière sur leur terrain, leur responsabilité va au-delà car le développement local de cette filière doit s'accompagner d'une réflexion globale sur le territoire et sur l'implication des différents acteurs locaux comme les consommateurs d'énergie.

C'est dans cette optique que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration de travaux établie pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire pour une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Ce type d'équipement permettra à la collectivité :

- de produire localement une électricité d'origine renouvelable
- de contribuer en partie ou totalement à sa consommation d'énergie
- de communiquer son engagement dans le développement durable
- de développer une politique locale de production d'énergie

Le coût estimé de ce projet s'élève à 13 700 € HT.

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve ce projet et sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DETR 2023 pour financer en partie cette opération.

#### **VII – Demande DSIL 2023 pour le remplacement de chaudières à gaz par des Pompes à Chaleur (PAC) à l'école maternelle de Maureilhan**

La commune de Maureilhan souhaite remplacer les chaudières à gaz de l'école maternelle par des Pompes à Chaleur, basse température sur plancher chauffant (chauffage seul).

Ces installations permettront :

- sur le plan économique : basée sur la récupération d'une énergie gratuite (les calories naturellement présentes dans l'air, dans l'eau ou dans le sol, selon le type de PAC), la consommation d'une PAC, air/eau, air/air... est inévitablement inférieure à celle d'une chaudière gaz en termes économiques.
- sur le plan environnemental : le gaz fait partie des énergies fossiles dont la popularité ne cesse de décliner au fil des années. Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la primeur est accordée aux énergies dites renouvelables. Basée sur ce type d'énergie (même s'il faut rajouter la consommation électrique de la PAC pour son fonctionnement), la PAC présente un impact environnemental plus faible que celui d'une chaudière au gaz.

Le coût estimé de ce projet s'élève à 42 192,00 € HT.

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve ce projet et sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DSIL 2023 pour financer en partie cette opération.

#### **VIII – Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Maureilhan**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

- concession n° 69 – carré 2 – Allée des Roses
- concession n° 68 – carré 2 – Allée des Roses
- concession n° 67 – carré 2 – Allée des Roses
- concession n° 12 – carré 1 – Allée des Coquelicots
- concession n° 08 – carré 1 – Allée des Coquelicots
- concession n° 3 – carré 1 – Allée des Myosotis

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

**Considérant** que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

**Considérant** que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la reprise des concessions sus-nommées et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de reprise pour chacune de ces concessions et à faire toutes les démarches nécessaires afférentes à ces reprises.

#### **V – Vote des subventions 2023 aux associations**

Avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal vote les subventions 2023 aux associations locales comme suit :

	<b>2023</b>
A.S.M. RUGBY	3 150
ECOLE DE RUGBY	1 000
AMICALE SPORTIVE MAUREILHANAISE	1 150
FOOT	1 550
AU FIL DU TEMPS	1 300
LA BOULE MAUREILHANAISE	750
PECHE	300
ANCIENS COMBATTANTS	1000
BALL TRAP	750
A.P.E.M.A	100
ASM RUGBY (FETE LOCALE)	2 000
CLUB TAURIN (FETE LOCALE)	2 000
SPORTS LOISIRS MAUREILHANAIS	1 150
PREVENTION ROUTIERE	100
SYNDICAT PROPRIETAIRES CHASSEURS	600
MILLE ET UNE IDEES POUR L'ECOLE	400
LES DOIGTS D'OR	300
CLUB TAURIN MAUREILHANAIS	1 000
VETI COEUR	500
ATELIER MEMOIRE	450
SUBVENTION CCAS	7 300
MAM AU TAPIS D'EVEIL	150
ASSOCIATION DES COMMERCANTS MAUREILHANAIS	200
ASSOCIATION ST BAUDILE	400
DIVERS	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>

#### **VI - Demande de subvention à Hérault Energies pour le remplacement des menuiseries au presbytère de Maureilhan**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les menuiseries du presbytère sont en mauvais état et qu'il est nécessaire d'envisager leur remplacement afin de mieux isoler le bâtiment.

A cet effet, il présente le devis établi par la société Miroiterie SODIVA pour un montant HT de 2 150,00 € pour la fourniture et 1 500,00 € pour la pose.

Le Conseil Municipal avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve ces travaux et sollicite auprès d'Hérault Energies, une aide financière pour la réalisation en partie de cette opération.

#### **VII - Rapport activités RLIse Les Sablières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales impose au RLI Les Sablières par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel d'activités de ses services.

Cette obligation contractuelle et réglementaire donne l'occasion de résumer les progrès et les points à améliorer dans la gestion du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service sur la vie économique de notre territoire.